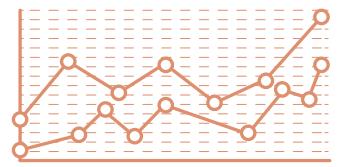


FAVORISER LES TRANSPORTS COLLECTIFS & LES INTERCONNEXIONS AVEC LES MODES DOUX Pour une meilleure mobilité



ÉVALUATION DE LA
MISE EN ŒUVRE

DU S.A.R.

Schéma d'Aménagement Régional

 **agorah**
AGENCE D'URBANISME
À LA RÉUNION



Avril
2018

Ce que dit le SAR 2011

Le SAR de 2011 s'attache à un territoire dont le réseau routier totalise un peu plus de 3 460 km de voies et affiche un aspect atypique de son armature, en lien avec le milieu naturel dans lequel il s'insère. En effet, avec un territoire marqué par de fortes déclivités, les principaux axes routiers se situent sur la partie littorale de l'île, là où la topographie est la moins accidentée.

Le SAR de 1995 abordait déjà la question des déplacements et la nécessité de développer rapidement les transports collectifs afin de lutter contre la saturation des axes routiers. Le document réglementaire a ainsi permis de garantir l'amélioration de la desserte routière à travers la structuration du réseau routier.

La volonté mise en avant par le SAR de 2011 sur ce sujet est d'organiser le rééquilibrage modal en faveur des transports en commun et des modes doux, en cohérence avec le développement urbain. Le document souhaite également confirmer la mise en œuvre du réseau régional de transport guidé et l'articuler à des réseaux locaux plus efficaces, notamment urbains. Enfin, il souhaite renforcer le maillage routier reliant certains pôles et quartiers.

En lien avec l'armature urbaine, le SAR de 2011 préconise également une densité minimale des projets d'urbanisation, quel que soit le niveau de centralité, de 50 logements à l'hectare. Cette densité minimale est prescrite dans un rayon de 500 mètres autour des gares et des stations du réseau régional de transport guidé [RRTG] ou des transports en commun en site propre [TCSP].

Cette fiche fait partie d'une série de 7 fiches de synthèse. Chaque fiche est associée à un rapport thématique complet dans lequel figurent les sources de données et les analyses détaillées. L'AGORAH remercie tous les partenaires ayant contribué à la production de ces documents.

Ce qu'il faut retenir...

+ **66% des déplacements quotidiens, soit 1,7 million, sont réalisés en voiture individuelle.** Ce taux est d'autant plus important que 53% de ces trajets font moins de 3 km. Cette prédominance de la voiture contribue fortement à la congestion routière.

+ **25% des déplacements quotidiens, soit 630 000, s'effectuent à pied** pour les motifs écoles et études [36%], loisirs et visites [34%] et travail [13%].

+ **Une part modale des transports en commun qui stagne depuis 1995, malgré les efforts entrepris.** Elle s'établit à 7,4% (dont 2,2% pour le transport scolaire), soit 175 000 déplacements quotidiens, selon l'Enquête Déplacement Grand Territoire menée en 2016. Les principaux usagers des transports en commun sont :

- > Les élèves : 43% ;
- > Les étudiants : 8% ;
- > Les demandeurs d'emploi : 18% ;
- > Les personnes au foyer : 9% ;
- > Les retraités : 8% ;
- > Les travailleurs : 14% dont la moitié en temps partiel.

+ **Une intermodalité faible dans les déplacements. Avec 0,6 % des déplacements** dits intermodaux, combinant au moins deux modes de transports successifs, cette part intermodale est vouée à évoluer dans les années à venir au vu des projets comme les téléphériques urbains ou encore le Monorail.

+ **Un réseau routier qui tend à se structurer après un fort rattrapage.** Au cours des 20 dernières années, les investissements entrepris ont servi à améliorer et structurer considérablement le réseau routier. Ainsi entre 1995 et 2016, le réseau routier a augmenté de 26%, soit 723 kilomètres. Cette augmentation est liée d'une part à la création de nouvelles infrastructures comme la déviation de Saint-Joseph et d'autre part, au changement de destination de certains tronçons, passant de l'état empierré à bitumé et réparti entre les routes nationales, départementales et communales.

+ **Un tracé de principe du RRTG (Réseau Régional de Transport Guidé) acté en 2016 entre Saint-Benoît et Saint-Joseph.** Cette liaison inscrite au SAR de 1995 a été actée avec l'ensemble des communes et des AOM lors d'un comité de pilotage en juin 2016.

+ **Une mise en cohérence du tracé du RRTG avec l'ensemble des projets de TCSP a été réalisée.** Cette étude menée en 2012, par la Région Réunion, a permis de s'assurer de l'interconnexion du RRTG avec les pôles d'échanges.

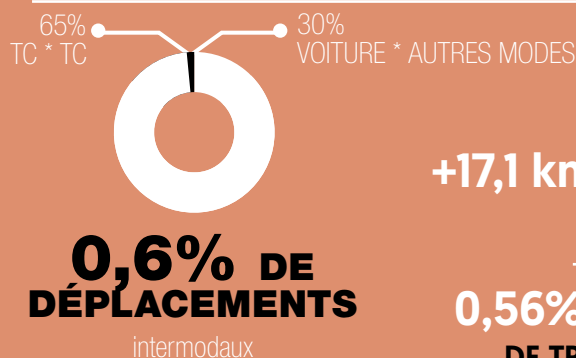
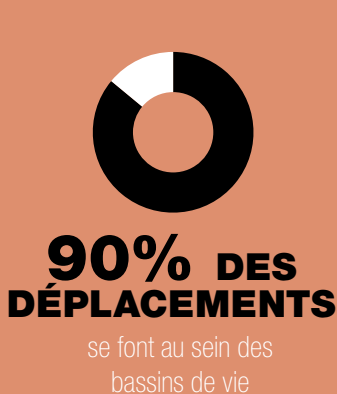
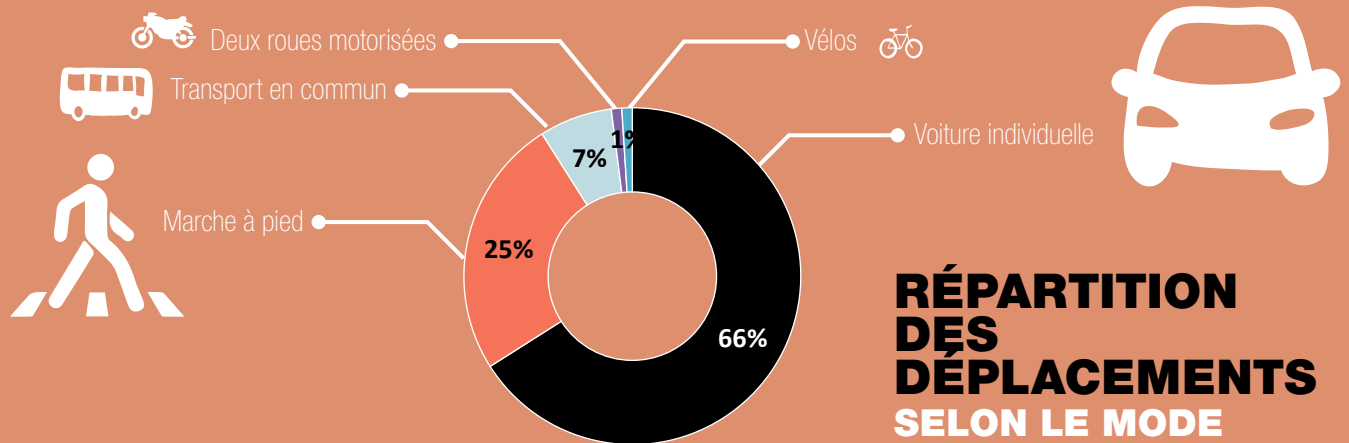
+ **Une gestion intégrée à prévoir pour un maillage TC plus efficace.** La mise en œuvre du Monorail sur la section Sainte-Marie – Bertin, devra prendre en considération la connexion avec le réseau urbain CITALIS afin de limiter la pénibilité de la rupture de charge pour les usagers. Cette gestion commune sera un prémice d'une autorité intégrée entre la Région et la CINOR.

+ Un maillage routier à **consolider** pour structurer le réseau routier et lever les insuffisances du réseau primaire afin de lui redonner sa fonction de transit. Le maillage routier est encore trop **fragile** avec des points de passages obligés et une fonction de desserte urbaine non assurée. Les efforts sont à poursuivre pour un **meilleur phasage** dans les réalisations d'infrastructures afin **faciliter** la mise en relation entre les bassins de vie.



2,5 millions de déplacements

EFFECTUÉS QUOTIDIENNEMENT



+17,1 km d'infrastructures TCSP
ENTRE 2013 ET 2016

0,56% des infrastructures
DE TRANSPORTS EN COMMUN
SONT EN SITE PROPRE

+15%
LIGNES DE BUS SUPPLÉMENTAIRES
entre 2015 et 2016



38.2 millions de déplacements
EN TC, TOUS RÉSEAUX CONFONDUS EN 2015

43.4 millions de déplacements
EN TC, TOUS RÉSEAUX CONFONDUS EN 2016

soit
+ 13%

40% DES RÉUNIONNAIS EN ÂGE DE CONDUIRE
possède une voiture contre 70% en Métropole

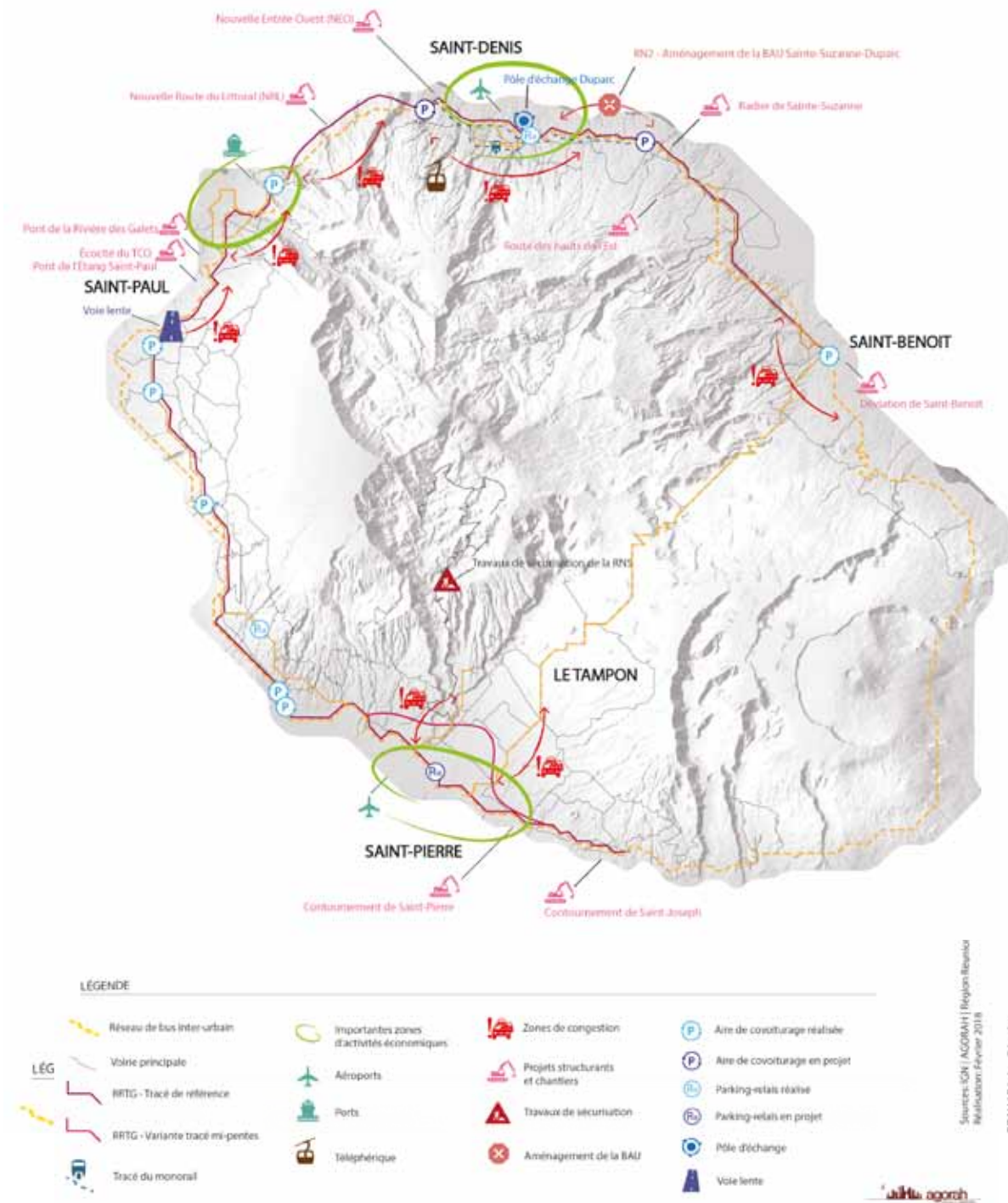
90 000 VÉHICULES/JOUR
entre Duparc et Gillot

82 000 VÉHICULES/JOUR
entre Cambaie et Savannah



CARTE DE SYNTHÈSE

RÉSEAU ROUTIER, ZONE DE CONGESTION ET GRANDS PROJETS À LA RÉUNION



Direction de publication : AGORAH

Conception : AGORAH

Les droits de reproduction (textes, cartes, graphiques, photographies) sont réservés sous toutes formes.

© 2018

agorah

agence d'urbanisme à La Réunion

140, rue Juliette Dodu - CS 91092
97404 Saint-Denis CEDEX

0262 213 500

www.agorah.com

